

Direction de l'Education et de la Petite Enfance  
Service des affaires scolaires et périscolaires  
Courriel : [scolaire@limeil.fr](mailto:scolaire@limeil.fr)

## **DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE EN CLASSE DE TOUTE PETITE SECTION** **Année scolaire 2024/2025**

**Ce dossier dûment complété et signé devra impérativement être retourné AVANT le 31 mars 2024**

La Ville de Limeil-Brévannes compte une classe de toute petite section, dispositif spécifique mis en place en partenariat avec l'Education Nationale permettant la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Cette scolarisation anticipée s'adresse en priorité aux enfants résidant dans une zone d'éducation prioritaire et éloignés de la culture scolaire.

La classe de toute petite section se situe à l'école maternelle Henri Wallon.

Les enfants concernés par cette demande d'admission à l'école maternelle sont prioritairement :

- Les enfants nés de janvier à avril 2022
- Les enfants résidant sur le secteur scolaire Pasteur

La demande d'inscription sera étudiée en juin 2024 lors d'une commission présidée par l'adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires, de l'Inspection de l'Education Nationale, de la direction d'école et de la direction l'Education de la Ville.

La décision de la commission vous sera communiquée uniquement par courrier au moins de juin 2024.

### **L'ENFANT**

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : ...../...../20.....      Lieu de naissance : .....

Sexe : .....      Nationalité : .....

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et/ou troubles de la santé : .....

Autorisation du droit à l'image :  Oui     Non

### **Nombre d'enfants vivant au foyer :**

<b>Nom et Prénom (s)</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Ecole fréquentée et classe</b>

**RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX**

	Représentant légal 1	Représentant légal 2
<b>Nom d'usage</b>		
<b>Nom de naissance</b> (si différent du nom d'usage)		
<b>Prénom</b>		
<b>Date et lieu de naissance</b>		
<b>Situation familiale</b>	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) de fait <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacs <input type="checkbox"/> Vie maritale	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) de fait <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacs <input type="checkbox"/> Vie maritale
<b>Adresse</b>		
<b>Téléphone mobile</b>		
<b>Téléphone domicile</b>		
<b>Adresse mail</b>		
<b>Profession</b>		
<b>Adresse et coordonnées de l'employeur</b>		

**Contact (s) autre(s) que les parents :**

Nom	Prénom	Lien de parenté	Téléphone portable

Toute fausse déclaration entraînera le refus de l'inscription de l'enfant scolarisé, y compris en cours d'année scolaire, sans préjudice des peines et amendes prévues à l'article 441-7 du code pénal.

A Limeil- Brevannes, le.....

Signature des responsables

Le Père

La Mère

Le Tuteur

**Documents à fournir : (en l'absence de ces documents, le service des affaires scolaires et périscolaires ne pourra pas inscrire votre enfant à l'école)**

- Dossier d'inscription complété et signé
- Photocopie du Livret de famille intégral ou acte de naissance de l'enfant
- Photocopie du carnet de santé (pages des vaccins)
- Photocopies des pièces d'identité recto/verso des responsables légaux
- Photocopie de deux justificatifs de domicile datant de moins de 3 mois : Quittance de loyer / bail ou acte de propriété
- En cas de divorce photocopie de l'intégralité du jugement
- En cas de séparation et de conservation par les 2 parents de l'autorité parentale, autorisation de l'autre parent à scolariser l'enfant avec copie recto/verso de la carte d'identité et un justificatif de domicile

